

DÉCÈS DE DIÉGO ▶ Ses proches espèrent un message de Mbappé et Ronaldo P.3



© JEAN-Philippe GONNET

PONSON-DEBAT-POUTS ▶ La commune qui aime les compteurs Linky PAGE 6



© KEVIN STRAUDE

Pau : l'arbre fracasse l'abri de bus

STADE NAUTIQUE ▶ Un arbre situé dans l'enceinte de la piscine s'est effondré sur un abri de bus en pleine rue. Fort heureusement, il n'y a pas eu de blessé. Mais le sujet sensible de l'abattage des arbres fragiles refait surface. PAGE 10

DEMAIN
« La Rép »
évolue pour
vous

PAGE 5

du 9 janvier
au 16 février 2019
pour l'achat
de 2 alliances

-15%
+ la gravure
offerte

Joyaux
DES PYRÉNÉES
23 rue Serviez - PAU - www.lesjoyauxdephebus.fr
05 59 27 44 89

CE SOIR À PAU
Premier grand
débat au parc
des expos

PAGE 12

SKI
Artouste se
prépare à
ouvrir demain

PAGES 2-3

Retrouvez l'information immédiate sur larepubliquedespyrenees.fr

LE SALON DU
MARIAGE
& DE LA RÉCEPTION

26 ET 27
JANVIER
10H > 19H

PALAIS
BEAUMONT **PAU**

www.salondumariagepau.com

Réalisation : Créa-Sud Communication

Le PALAIS
BEAUMONT
Centre de congrès historique
PAU

LA BELLE
ÉPOQUE
2019

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

DÉFILÉS
& ATELIERS
NOUVELLES
TENDANCES

1 VOYAGE
À GAGNER

P

SOUTERRAINS
OFFERTS*

* Sur présentation d'un billet d'entrée à 5€.





France

■ CHARENTE-MARITIME

Suicide d'un surveillant à Bedenac

Un surveillant de prison de 49 ans s'est pendu dans la nuit de samedi à dimanche au centre de détention de Bedenac. L'homme, marié et père de trois enfants, a été retrouvé par ses collègues qui n'ont pu le ranimer. «Toutes les pistes amènent à penser que cet acte n'est pas lié au travail», a ajouté la direction. Le surveillant, très bien noté, était gradé et chef d'équipe dans cet établissement d'une capacité de 160 détenus qui accueille des fins de peine et les prépare à leur sortie. Le geste du surveillant a suscité beaucoup d'émotion parmi le personnel, mais aussi parmi les détenus.

■ RÉGION PARISIENNE

Trois permanences de députés dégradées

Les permanences de trois députés de la majorité ont été dégradées dans la nuit de mercredi à jeudi, avec à chaque fois les mêmes affiches accusant les élus de «trahison». Le député des Yvelines Bruno Millienne (Modem) a vu l'entrée de sa permanence à Maule recouverte de fumier. Il a décidé de porter plainte pour dégradation et l'enquête a été confiée à la gendarmerie de Saint-Germain-en-Laye. Les permanences des députées LREM Amélie de Montchaïn à Massy (Essonne) et Marie Lebec à Croissy-sur-Seine (Hauts-de-Seine) ont également été visées. Le ou les auteurs ont cette fois-ci déversé du foin devant l'entrée. Madame Lebec a annoncé vouloir elle aussi porter plainte.

■ YVELINES

Une femme tuée et son père blessé

Une femme a été tuée et son père grièvement blessé hier matin à Cernay-la-Ville (Yvelines). La femme, née en 1970, a été agressée au domicile de ses parents peu après 8h à coups de couteau et de marteau. L'agresseur s'en est ensuite pris aux parents qui ont tenté de s'interposer et ont tous deux été blessés. L'homme, qui d'après les gendarmes serait l'ex-compagnon de la victime, a ensuite pris la fuite. L'enquête a été confiée à la brigade de recherches de Rambouillet.

■ NÉGATIONNISME

Le militant Ryssen condamné

Le militant d'extrême droite Hervé Lalin, dit Ryssen, a été condamné mercredi à Paris pour négationnisme à une peine d'amende pouvant se transformer en emprisonnement. En octobre 2017, le militant avait publié sur son compte Twitter un montage juxtaposant l'affiche du film «La vérité si je mens 3», qui présente des personnages souriants ou hilares, et une photo du tristement célèbre portail d'entrée du camp d'extermination nazi d'Auschwitz, orné de l'inscription «Arbeit macht frei», «le travail rend libre».

■ DÉTOURNEMENTS DE FONDS

Sursis pour un commissaire-priseur

Le commissaire-priseur lyonnais Jean-Claude Anaf a été condamné jeudi à quinze mois de prison avec sursis et 250.000 euros d'amende pour «abus de confiance» pour avoir fait payer par sa société des dépenses personnelles. Le tribunal correctionnel de Lyon a aussi condamné son associé et compagnon, Jean Martinon, 70 ans, à cinq mois de prison avec sursis et 150.000 euros d'amende.

RDC: Tshisekedi prête serment pour une transition historique

C'est fait: l'opposant Félix Tshisekedi est officiellement devenu hier le cinquième président de la République démocratique du Congo, sous les yeux de son prédécesseur Joseph Kabila, mais en l'absence de l'autre opposant Martin Fayulu qui conteste sa victoire. Monsieur Tshisekedi, 55 ans, a reçu les symboles du pouvoir des mains du président sortant Joseph Kabila, 47 ans, lors d'une cérémonie au palais de la Nation, siège de la présidence. C'est la première transmission pacifique du pouvoir depuis l'indépendance depuis 1960. Submergé par la chaleur, le poids de l'émotion et aussi d'un gilet pare-balle quasiment visible à l'œil nu, Tshisekedi a fait un malaise de plus de dix minutes

lors de son discours d'investiture. Assumant un moment de faiblesse, il s'en est excusé «auprès du président de la République» Joseph Kabila «et de nos distingués invités». Un seul autre président de la République, le Kényan Uhuru Kenyatta, avait fait le déplacement. D'autres pays africains avaient dépêché des représentants de rang inférieur: Tanzanie, Gabon, Namibie, Maroc, Burundi, Angola, Congo-Brazzaville, Egypte... Les Etats-Unis et les pays européens étaient représentés par leurs ambassadeurs. Le protocole a été largement débordé par les partisans de Tshisekedi, les «combattants» de son parti Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) qui se sont invités dans l'enceinte du palais de la Nation.

■ ALIMENTATION

Le pain est-il dangereux pour la santé?

Additifs, résidus de pesticides ou encore mycotoxines: certains pains contiennent des substances controversées, avertit hier la revue *60 Millions de consommateurs*, qui précise que les quantités détectées respectent, dans la plupart des cas, les limites réglementaires. Des traditionnelles baguettes au pain de mie, en passant par les meules, les pains boules ou encore les sans gluten, le magazine a testé au total 65 références vendues dans des boulangeries artisanales, des franchises et des grandes surfaces.

Son verdict: «plus de la moitié» du panel présente des résidus de pesticides. Ils ont pu être quantifiés dans 14 références, en particulier dans des pains de mie et des pains complets. Certaines des substances retrouvées sont «reconnues comme des perturbateurs endocriniens ou suspectées de l'être», souligne



60 Millions de consommateurs, qui a précisé n'avoir relevé «aucun dépassement de seuil réglementaire».

Le sel également dans le viseur

De nombreuses références testées contiennent également des mycotoxines, mais qui restent «en deçà des seuils réglementaires», sauf pour deux références. 60 Millions de consommateurs critique également la

présence d'additifs, en quantité «bien plus élevée» pour les pains spéciaux. Autorisés, ils sont néanmoins «soupçonnés d'entraîner des effets secondaires», «à partir d'une certaine quantité ingérée». Autre ingrédient critiqué: le sel, présent dans en trop grande quantité l'ensemble des produits testés et en particulier dans les baguettes, juge la revue, qui estime qu'il «serait grand temps que l'on fixe son taux réglementairement».

Le chiffre

15% Près de 750 espèces de la flore sauvage de métropole courent un risque de disparition, soit 15 % des 5.000 plantes recensées sur le territoire, ont annoncé hier plusieurs organismes spécialisés, soulignant une «situation préoccupante».

Monde

■ UKRAINE

Trahison: l'ex-président Ianoukovitch condamné à 13 ans de prison

L'ex-président ukrainien Viktor Ianoukovitch, réfugié en Russie depuis sa destitution en 2014 après un soulèvement populaire pro-occidental, a été condamné hier à 13 ans de prison pour «haute trahison» en Ukraine où son procès s'est déroulé en son absence. Elu président de l'Ukraine en 2010, Ianoukovitch avait fui en février 2014 à Rostov-sur-le-Don, dans le sud de la Russie, après plusieurs semaines d'une contestation pro-européenne à Kiev réprimée dans le sang. Il avait été destitué le 22 février 2014 par le Parlement.

■ ÉCOSSE

L'ex n°1 du gouvernement poursuivi pour tentatives de viol

L'ex-chef du gouvernement écossais Alex Salmond, ancien ténor de la cause indépendantiste, a été inculpé pour deux tentatives de viol et neuf agressions sexuelles. Alex Salmond, 64 ans, avait été interpellé mercredi par la police écossaise, et inculpé. Outre les inculpations pour tentatives de viol et agressions sexuelles, il est également poursuivi pour attentat à la pudeur et trouble à l'ordre public.

■ BELGIQUE

Deux hommes soupçonnés de préparer un attentat inculpés

Deux hommes suspectés de vouloir commettre un attentat ont été arrêtés et inculpés en Belgique pour «terrorisme». Tous deux placés sous mandat d'arrêt, ils ont été inculpés pour «participation aux activités d'un groupe terroriste» et «préparation à la commission d'une infraction terroriste».

■ ANGOLA

Décriminalisation des relations homosexuelles

L'Angola a décriminalisé l'homosexualité en retirant de son code pénal une clause sur les «vices contre nature» interprétée «comme une interdiction de tout comportement homosexuel», a annoncé Human Rights Watch.

■ BREXIT

Airbus met en garde Londres

Airbus s'est fait menaçant hier à l'encontre des autorités britanniques avec des décisions «très douloureuses» à attendre en cas de Brexit sans accord, un scénario auquel le Royaume-Uni a du mal à se préparer. A moins de deux mois du Brexit prévu le 29 mars, le président exécutif de l'avionneur européen, Tom Enders, a publié un message au ton solennel et très sombre. Un coup de semonce de plus pour la classe politique au Royaume-Uni, au lendemain de la décision choc du géant de l'électronique japonais Sony de déménager son siège européen hors du pays vers les Pays-Bas.